DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1883

Edition PDF du 27 septembre 2010
Les articles mis en ligne depuis DP 1882 du 13 septembre 2010

Dans ce numéro

Election complémentaire au Conseil fédéral: le calme avant la tempête (Jean-Daniel Delley)
Quels sont les partis gouvernementaux, à quoi s'engagent-ils? L'ambiguïté demeure

Simonetta Sommaruga: la reine sur sa couleur (André Gavillet)
Est-il possible à la fois de faire élire au Conseil fédéral une candidate agréée par la droite et de se doter d'un programme orienté clairement à gauche?

La virgule du ridicule (André Gavillet)
Les partis veulent un Conseil fédéral rigoureusement proportionnel. Mais pourquoi ne s'interrogent-ils pas sur l'élection actuellement biaisée des conseillers nationaux?

Droit du bail: le Röstigraben des locataires (Albert Tille)
De part et d'autre de la Sarine, les défenseurs des locataires n'ont pas la même approche

Jeunes « sans papiers »: et après l'entrée en apprentissage? (Daniel Schöni Bartoli)
Bien des problèmes pratiques et juridiques restent à régler. Sans oublier la question de fond

Eros et Thanatos: Houellebecq met en scène la Suisse du futur (Alex Dépraz)
Assistance au suicide et prostitution se côtoient dans son roman comme dans l'actualité

«Massacre dans la forêt primaire»… ou l'arbre qui cache la forêt (Charlotte Robert)
Humeur et rêverie sur les réalités prosaïques de la vie dans le tiers-monde, en marge de la Conférence onusienne sur les objectifs du millénaire

Election complémentaire au Conseil fédéral: le calme avant la tempête

Jean-Daniel Delley • 25 septembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15402

Quels sont les partis gouvernementaux, à quoi s'engagent-ils? L'ambiguïté demeure

Tous les scénarios échafaudés par les médias pour animer la mise en scène de l'élection complémentaire au Conseil fédéral, tous les bruits de couloirs et autres ragots complaisamment rapportés – un journaliste de la Radio romande furetant dans les couloirs du Palais fédéral ne fut-il pas surnommé *«gorge profonde»* par ses collègues – se sont révélés être du pur remplissage médiatique.

L'élection complémentaire s'est déroulée dans l'ordre et a manifesté une volonté de continuité de la part du Parlement. Une continuité d'autant plus justifiée que les principales candidatures étaient de qualité. Même la double présence bernoise au gouvernement et la nouvelle majorité féminine dans l'exécutif n'ont pas semblé faire problème. Pourtant le calme n'est qu'apparent.

L'équipe féminine pourrait bien s'amenuiser lors du renouvellement intégral du Conseil fédéral en décembre 2011, avec le départ de Micheline Calmy-Rey et l'éjection probable d'Eveline Widmer-Schlumpf. Une probabilité qui a dû faciliter le choix «féministe» de certains députés mâles, peu portés sur le partage du pouvoir.

Les résultats du candidat de l'UDC sont plus inquiétants. Jean-François Rime s'est maintenu par deux fois jusqu'au dernier tour, grappillant 17 suffrages hors de sa fraction contre Simonetta Sommaruga et 29 contre l'élu radical. Le Fribourgeois en fut tout ébahi. La surprise passée, il est déjà annoncé [3] comme le joker qui récupérera le deuxième siège des conservateurs nationalistes dans une année. En lui apportant leur soutien, ces parlementaires jouent le jeu d'une UDC qui n'a pas sa place au sein d'un gouvernement de concordance (DP 1807 [4]).

L'expérience Blocher et celle tout aussi négative d'Ueli Maurer (DP 1873 [5]), deux magistrats qui ont constamment privilégié les positions de leur parti au détriment de la collégialité, ne leur ont-elles donc rien appris? Sans parler des invectives incessantes de ce parti à l'encontre des pouvoirs institués et de la stigmatisation des étrangers qu'il pratique de manière systématique. L'UDC s'est une nouvelle fois référé aux règles de concordance pour justifier sa prétention à occuper deux sièges gouvernementaux. Des règles qu'il croit à tort pouvoir réduire à une proportionnelle arithmétique. Et qu'il ne respecte même pas en s'attaquant par exemple au deuxième siège socialiste. Certains croient pouvoir convertir l'UDC à la concordance en cédant à ses prétentions gouvernementales (*Neue Zürcher Zeitung*, 23.9.2010). C'est mal connaître ce parti qui ne fonctionne qu'à l'opposition systématique et à la déconsidération de ses adversaires.

Ces travers ne guettent certes pas la gauche socialiste. Mais la tentation croissante de se profiler en force d'opposition en conjugaison avec l'UDC – actions de promotion de la paix à l'étranger, 11e révision de l'AVS, révision de la loi sur l'assurance-maladie au titre des soins intégrés notamment -, risque bien à terme d'entamer sa crédibilité de parti gouvernemental. Ce n'est pas jouer le jeu de la concordance que de refuser des compromis parce qu'ils ne correspondent pas en tous points à ses positions et de préférer le *statu quo* à des améliorations partielles en joignant ses voix à celles de son principal adversaire.

Simonetta Sommaruga: la reine sur sa couleur

André Gavillet • 25 septembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15407

Est-il possible à la fois de faire élire au Conseil fédéral une candidate agréée par la droite et de se doter d'un programme orienté clairement à gauche?

La relève de deux conseillers fédéraux a eu lieu sans surprise, dans le *statu quo* politique. Et le résultat, enregistré avec une émotion plus proche de celle du parieur que de celle du militant.

Cette remarque n'est pas persiflage. Si l'on attend des partis qu'ils préparent au professionnalisme politique des hommes et des femmes à qui seront transférées des responsabilités gouvernementales, il faut reconnaître que les quatre candidats PLR et socialistes étaient de qualité, à la mesure de ce que peut sélectionner la démocratie helvétique. Ce qui a pour conséquence historique de mettre en place un gouvernement à majorité féminine.

Simonetta Sommaruga

Les risques pour le parti socialiste étaient un affrontement interne. Personne n'ignore que le référendum qui a fait tomber la loi sur l'électricité est considéré par la gauche du parti socialiste comme la reconnaissance à l'échelle nationale de sa légitimité. Dès lors on pouvait s'attendre à ce qu'elle réagisse à la présentation de Simonetta Sommaruga, qui s'engagea pour la loi de même qu'elle fut une signataire remarquée du *Manifeste du Gurten* au temps Blair–Schröder de la troisième voie.

Plus récemment, S. Sommaruga a publié avec R.-H. Strahm une réflexion réformiste intitulée *Für eine moderne Schweiz* [2] (Nagel & Kimche, 2005), qu'illustrent en couverture de solides compatriotes exclusivement masculins, tirant au jeu de la corde dans la tradition des jeunesses campagnardes. En ce qui concerne la fiscalité, les auteurs font remarquer que souvent les déductions profitent, par effet de la progressivité, aux plus riches. Elles devraient être supprimées à l'exception d'un crédit d'impôt par enfant. Pour le reste, une accentuation de la progressivité n'apporterait selon eux pas plus de justice – qu'il faudrait rechercher à travers un taux unique ou du moins s'inspirant de la *Flat Tax*.

Ces propositions mériteraient davantage que trois lignes de discussion. Mais cet exemple pour démontrer que la liberté de proposition de S. Sommaruga fut très large et que la gauche du PS eut d'emblée la sagesse de ne pas les combattre au dernier moment, quand le rôle des candidatures fut ouvert. Christian Levrat, président du PS, a su remarquablement éviter les écueils. Dans un mois, à Lausanne, au congrès extraordinaire chargé d'adopter le nouveau programme du parti, il pourra à la fois saluer la nouvelle conseillère fédérale qui a animé une réflexion différente et faire l'éloge d'un programme plus coloré.

Compromis

Les candidates socialistes interrogées par les médias étaient obligées – par conviction aussi – de suivre les positions de leur parti. Et ensuite, dans un deuxième temps, de souligner, devant les difficultés de les imposer, la nécessaire recherche du compromis qui peut aller, par les *«vertus»* de la collégialité, jusqu'à défendre une position contraire.

C'est abuser de la casuistique politique suisse. Car le compromis n'est pas obligatoire, et dans les faits pas souhaitable. Une majorité se dégage et s'impose, dont acte. Quant à la collégialité, elle n'exige pas que l'on défende contre sa conviction un projet, mais qu'on ne critique pas publiquement un projet une fois adopté par le collège.

Abuser de ce vocabulaire, c'est reconnaître implicitement qui détient le pouvoir, et qui peut être amené à faire des «concessions».

Un suffixe suffit pour passer de *«compromis»* à *«compromission»*. En fait le compromis véritable ne devrait s'appliquer qu'à l'élaboration d'un programme minimum liant les partis gouvernementaux, sans l'UDC.

La virgule du ridicule

André Gavillet • 19 septembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15345

Les partis veulent un Conseil fédéral rigoureusement proportionnel. Mais pourquoi ne s'interrogent-ils pas sur l'élection actuellement biaisée des conseillers nationaux?

Déjà le PDC s'était égaré en calculant, deux chiffres après la virgule, le pourcent de sa représentation parlementaire dans l'Assemblée fédérale. Un conseiller fédéral de plus ou de moins, radical ou PDC, tiendrait ainsi à un centième de député.

Et voilà que socialistes et verts se livrent au même exercice.

Les uns et les autres feraient mieux de s'intéresser à la manière dont sont élus les parlementaires. Le Conseil national est réputé élu à la proportionnelle, les cantons constituant les circonscriptions électorales, un député au moins étant garanti à chacun.

Ce système a pour effet de fausser la proportionnelle en imposant un quorum de fait trop élevé. Ce que nous avons exposé plusieurs fois
ici: DP 1679 [17] ,1730 [18] , 1750 [19] , 1830 [20]

«Ainsi dix-neuf cantons disposent de moins de dix sièges. Il s'ensuit que, dans ces cantons, un parti doit réunir 10% des voix ou plus pour obtenir un siège. Alors que 2,9% des voix zurichoises suffisent pour décrocher un mandat au Conseil national, il en faut 25% à Zoug et 33% à Schaffhouse Dans les six cantons qui n'ont droit qu'à un siège, ce seuil s'élève à 50%. Résultat? Seuls les partis dominants peuvent y conquérir un mandat. Les autres restent sur le carreau.»

Le Tribunal fédéral a clairement confirmé que la proportionnelle exigeait la répartition de 10 sièges au moins: *«La Constitution fédérale garantit les droits politiques (art. 34). Cette garantie protège notamment* "l'expression fidèle et sûre" *de la volonté du corps électoral. Appelé à se prononcer sur le découpage électoral à Zurich et dans le canton d'Argovie, le Tribunal fédéral a jugé que des circonscriptions trop petites ne permettent pas de respecter cette garantie, puisque les voix exprimées n'y ont pas le même poids que dans les plus grandes.*

Zurich a donc adapté son droit en adoptant le modèle du mathématicien allemand Friedrich Pukelsheim, dit de la "double proportionnelle". *Dans un premier temps, les sièges du Grand Conseil sont attribués à chaque parti proportionnellement à ses résultats dans l'ensemble du canton. Dans un deuxième temps, les sièges obtenus par chaque parti au niveau cantonal sont ventilés dans chaque circonscription, en tenant compte de la force de chacun d'eux dans la circonscription et du pourcentage de voix obtenu dans les autres circonscriptions. De cette manière, la représentation politique au parlement traduit au mieux la volonté du corps électoral»* (DP 1750 [19]).

La révision du système à l'échelle suisse entraînerait le déplacement de plusieurs sièges, ce qui pourrait être décisif dans une élection du Conseil fédéral. Il faut préciser que ce sont le PLR et le PDC qui profitent le plus du système, alors qu'ils bénéficient déjà de la double représentation au Conseil des Etats, égale quelle que soit l'importance démographique du canton.

Ce qui importe, ce n'est pas de refaire l'addition de chiffres biaisés, mais de mettre la réforme du mode d'élection de l'Assemblée fédérale à l'ordre du jour.

Droit du bail: le Röstigraben des locataires

Albert Tille • 19 septembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15337

De part et d'autre de la Sarine, les défenseurs des locataires n'ont pas la même approche

Surprenante confrontation au Conseil national. La socialiste zurichoise Anita Thanei, présidente de l'Association des locataires de Suisse alémanique défend avec vigueur la révision du droit du bail. Le socialiste genevois Carlo Sommaruga, secrétaire général de l'Association des locataires de Suisse romande (ASLOCA), combat avec autant de conviction le même objet.

L'entrée en matière est rejetée à deux voix de majorité. Après une décennie de tentatives infructueuses, le projet est enterré [21] . Doris Leuthard, en charge du dossier, est décidée à jeter l'éponge.

Les arguments de la Zurichoise Thanei ne manquent pas de pertinence. L'actuel droit du bail permet d'indexer les loyers à l'évolution du taux hypothécaire. Ce système est pervers. Un regard sur les vingt dernières années montre que la hausse des loyers a été deux fois plus forte que celle des prix à la consommation. Il faut donc dire oui à la révision qui entend indexer les loyers à l'indice des prix.

Le Genevois Sommaruga met quant à lui en évidence les dégâts collatéraux d'un changement de système. Selon le droit actuel, le bailleur peut répercuter la hausse de ses charges sur le locataire. C'est la méthode des coûts. Elle s'applique en tout temps pour l'adaptation des loyers au taux hypothécaire. Mais elle est aussi valable pour la fixation du loyer initial. Si le bailleur qui n'a pas de charges nouvelles profite du changement de locataire pour majorer un loyer, la hausse est abusive. Elle peut être combattue. Le nouveau droit que vient de refuser le Parlement s'écartait de la logique des coûts. Outre l'indexation périodique à l'indice des prix, il prévoyait aussi une adaptation du loyer au changement de locataire. La hausse aurait été acceptable, donc non abusive, par une comparaison avec les loyers du quartier. Et c'est ce point précis qui a mobilisé l'ASLOCA. Dans un quartier, les logements neufs, toujours plus chers que les anciens, font monter la moyenne des loyers. Cette méthode comparative aurait alimenté une hausse des loyers avec la bénédiction du droit fédéral.

Vérité en deçà de la Sarine et erreur au-delà! Pour expliquer cette contradiction dans la position des défenseurs des locataires, il faut aller sur le terrain. En Suisse alémanique, les locataires ne contestent pas le loyer d'un nouveau bail. Cette possibilité offerte par la loi n'est pas utilisée. Elle est donc sans importance pour les association de défense des locataires. En Suisse romande la pratique est différente. Les statistiques officielles le prouvent. Dans les cantons de Vaud et Genève surtout, l'ASLOCA est souvent sollicitée d'intervenir contre un bailleur qui profite d'un changement de locataire pour faire grimper le loyer. Elle n'entend donc pas se priver d'une arme qui lui paraît efficace.

Après le vote du Conseil national, c'est donc le *statu quo*, et sans doute pour longtemps. A court terme, l'ASLOCA romande peut se féliciter de pouvoir lutter contre les hausses abusives des nouveaux baux. Mais le bilan à plus long terme est incertain. Il suffirait que revienne le mouvement erratique des taux d'intérêt, comme durant les dernières décennies, pour que tous les locataires subissent des hausses artificielles, mais parfaitement légales.

Jeunes « sans papiers »: et après l'entrée en apprentissage?

Daniel Schöni Bartoli • 22 septembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15371

Bien des problèmes pratiques et juridiques restent à régler. Sans oublier la question de fond

C'est fait: les deux Chambres fédérales ont accepté [8] le principe d'ouvrir les apprentissages duals (en entreprise et à l'école professionnelle) aux jeunes étrangers en situation irrégulière en Suisse, principalement issus de l'immigration illégale (DP 1858 [9]). Une forme d'injustice sera ainsi réparée.

En effet ils pouvaient entrer au gymnase mais ceux qui choisissaient une formation pratique restaient sur le pas de la porte: les patrons ne voulaient pas prendre le risque d'embaucher un jeune sans statut légal. Jusqu'à présent ces jeunes se retrouvaient prisonniers d'un cercle vicieux qui exigeait d'eux un travail pour avoir une petite chance d'être régularisés et une régularisation pour espérer un contrat.

Au-delà des partis de gauche, l'idée à gagné le soutien de chefs d'entreprise [10] et de l'Union des villes suisses [11] . Les arguments d'une partie de la droite, craignant une ouverture en grand des portes de l'immigration, n'ont pas porté face aux résolutions pragmatiques de ces acteurs directement impliqués. De plus, les estimations portant sur le nombre de jeunes concernés confirment que, si l'enjeu est symbolique, cette ouverture ne va pas complètement bousculer la formation professionnelle: il s'agirait, selon l'étude Gfs mandatée par l'Union des villes suisses, de 200 à 400 jeunes dans toute la Suisse, ce qui représenterait entre 0,25 et 0,5% des 80'000 contrats d'apprentissage.

On attend donc maintenant que le Conseil fédéral, conformément à la motion [12] acceptée, apporte dès que possible les solutions attendues, par exemple par voie d'ordonnance. Celles-ci posent toutefois un certain nombre de questions qu'on ne peut pas éluder.

En somme, l'objectif principal pour un jeune clandestin qui s'engage dans une formation professionnelle est de rompre le cycle de la clandestinité et de sortir de l'impasse dans laquelle étaient pris ses parents. Si on les autorise à entreprendre une telle formation sans aucune chance d'être régularisés à l'issue de celle-ci, ces jeunes iront alors enrichir le nombre des jeunes formés en Suisse qui exercent ensuite leurs compétences à l'étranger. D'un certain point de vue, on peut estimer que cela participe d'une forme d'aide au développement, mais il serait bon aussi d'engranger le retour sur investissement des formations effectuées, vu le manque de main-d'oeuvre dans certains secteurs. Il y a en réalité de fortes chances que les jeunes diplômés essaient par tous les moyens de rester en Suisse (même dans l'illégalité). Il serait donc préférable que l'enjeu de la réussite de la formation soit un permis de travail pour la suite. Quel*le* que soit l'issue, on ne peut nier que le CFC restera forcément une valeur ajoutée appréciable pour les jeunes concernés.

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée et il est nécessaire de pouvoir garantir qu'il sera conduit à son terme. Dans ces conditions, il faudrait envisager de surseoir à un éventuel renvoi de la famille pendant la durée de l'apprentissagepour ne pas aboutir à des ruptures regrettables. La forme d'une « autorisation provisoire de travailler » pourrait être envisagée pour éviter une lourde ambiguïté si les parents concernés restent expulsables.

Enfin, il est nécessaire que la formation suivie puisse être sanctionnée d'un diplôme en bonne et due forme. A cet égard, la loi sur la formation professionnelle offre déjà les garanties nécessaires par le biais de son article 14 (alinéa 6) [13] qui stipule que la loi est applicable même lorsque les formes prévues n'ont pas été respectées. Vraisemblablement, la solution est à portée de main.

Le vrai problème n'est au demeurant que provisoirement contourné. S'il y a tant de travailleurs illégaux en Suisse, c'est parce qu'il*s* y trouvent du

travail et il y a une énorme hypocrisie à ne pas vouloir entrer en matière sur le fond. Combien d'entreprises, voire d'administrations publiques ferment les yeux lorsqu'elles confient du travail à des sociétés dont elles ne vérifient pas le statut légal des employés? Trop de monde s'arrange trop facilement de cette situation. Mais aujourd'hui, on retiendra que les enfants de ces travailleurs clandestins éviteront peut-être de devoir payer les pots cassés.

Eros et Thanatos: Houellebecq met en scène la Suisse du futur

Alex Dépraz • 20 septembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15352

Assistance au suicide et prostitution se côtoient dans son roman comme dans l'actualité

L'une des scènes du dernier roman de Michel Houellebecq, *La carte et le territoire* [14], se déroule à Zurich. Le père du personnage principal du livre, Jed, a fait appel à Dignitas pour l'assister dans son suicide. Jed se rend dans les locaux très fréquentés de l'association phare d'assistance au suicide qui côtoient une maison close plutôt calme, ce qui fait dire au héros que «l*a valeur marchande de la souffrance et de la mort [est] devenue supérieure à celle du plaisir et du sexe*».

Lorsque Jed apprend que les cendres de son père ont servi de nourriture aux «*carpes brésiliennes du Zurichsee*» – qui ont proliféré au détriment des ombles chevaliers locaux -, la directrice de Dignitas, qui n'est pas ménagée par le romancier et son personnage, défend son activité: «*Nous agissons en parfaite conformité avec la loi suisse*»! Tout cela se passe peu avant la faillite du Crédit Suisse…

Houellebecq aime l'anticipation légère. L'action de ses romans se déroule souvent dans un futur éloigné de 10 à 20 ans après leur parution. L'écrivain controversé ne pouvait en l'occurrence pas mieux tomber.

Le Conseil fédéral annonce [15] une règlementation de l'assistance au suicide. Les organisations d'assistance au suicide comme Dignitas ou Exit pourront poursuivre leurs activités mais dans le respect de *«stricts devoirs de diligence»*. Le formulaire en suisse-allemand rempli par le candidat au suicide imaginé par Houellebecq verra donc sans doute bientôt le jour.

Quant à la Ville de Zurich, elle envisage la création de *«sexbox»* [16] pour encadrer une prostitution de rue devenue trop envahissante. Ces places de parc clairement délimitées et pourvues d'un dispositif de sécurité seront destinées à accueillir dans les moins mauvaises conditions les relations tarifées entre les professionnelles et leurs clients.

Les deux politiques sont animées par la même intention: encadrer plutôt qu'interdire. On veut bien d'une société libérale où chacun peut choisir sa mort et accéder aisément à des services sexuels, mais pas au grand jour. Et surtout, il faut que tout cela soit bien organisé! Formulaire en trois pages pour s'assurer que les candidats au suicide ont décidé d'en finir et taille réglementaire de 4m sur 3m de la *«sexbox»*.

Cacher les cadavres et les seins que nous ne saurions voir sera-t-il suffisant pour éviter que la Suisse devienne la destination idéale des touristes de la mort et du sexe? Et pour éviter la faillite du Crédit Suisse? Réponse dans 10 ou 20 ans!

«Massacre dans la forêt primaire»… ou l'arbre qui cache la forêt

Charlotte Robert • 24 septembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15384

Humeur et rêverie sur les réalités prosaïques de la vie dans le tiers-monde, en marge de la Conférence onusienne sur les objectifs du millénaire

Une information [6] parue récemment dans plusieurs journaux français et romands fait état de l'exportation illégale de bois de rose et d'ébène de Madagascar et de la proposition d'inscrire certaines forêts de ce pays au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Or cet article contient une information du plus grand intérêt qui devrait déclencher la réflexion des penseurs en matière de développement et d'environnement: alors que *«52'000 tonnes de bois précieux ont été abattus en 2009»*, selon l'étude d'une ONG locale, un représentant malgache à un sommet international a rappelé que *«… 80% la population de son pays se chauffe et cuisine au bois, soit un besoin de 21 millions de m3 par an.»*

Qui fait les plus gros dégâts, selon vous? Et pourquoi les familles des hauts plateaux n'ont-elles pas encore de cuisinière électrique ou de chauffage au mazout, ou même des cuisinières solaires?

Evidemment je ne veux pas ici défendre les contrebandiers et encore moins les hauts fonctionnaires qui font des grandes déclarations et en même temps se remplissent les poches. Mais depuis le temps que certains se préoccupent du sort des forêts, je n'en connais pas un qui se soit demandé comment les habitants pauvres des campagnes des pays en développement se nourrissent. Non, ils ne se nourrissent pas de carottes fraîchement déterrées, ni de bananes et encore moins de viande crue. Les femmes cuisinent de longues heures des tubercules ou des céréales, avec quelques oignons et tomates pour les mieux loties. Et l'énergie qu'elles utilisent, qu'elles vont chercher, qu'elles passent des heures à transporter, c'est le *bois*. Un de mes souvenirs de Madagascar est un cortège de camions acheminant du charbon de bois vers la capitale. Il n'y a pourtant pas si longtemps qu'en Europe aussi on cuisinait au bois. On dirait qu'on l'a oublié.

Compte tenu de certaines variations régionales, les deux-tiers de la disparition des forêts sont dus au simple fait que les être humains doivent manger. Et personne ne s'attaque à ce problème. Il est permis rêver: si à la fin des années 60, quand on a commencé à parler du réchauffement climatique, on avait décidé d'amener l'électricité *gratuite* à *tous* les ménages…

Et l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO ne va sûrement pas réchauffer les petits plats qui nourrissent la moitié de la planète. Toutes les réserves naturelles, toutes les protections et les interdictions, ne peuvent pas freiner une mère qui doit nourrir sa famille. L'inscription de ces forêts malgaches menacées au Patrimoine mondial de l'UNESCO devrait apporter *«un financement sous forme d'aide humanitaire»*. Sera-t-elle octroyée sous forme de sacs de riz ou sous forme de plats cuisinés bien chauds?

Pour retourner à notre rêve, avec des si, non seulement on aurait sauvé la forêt, mais on aurait permis aux femmes d'économiser une à plusieurs heures par jour qu'elles auraient pu consacrer à d'autres tâches comme produire plus de légumes ou amener leurs enfants au centre de santé. Plus encore on aurait enfin arrêté le *«tueur en série oublié»,* selon la formule d'une tribune récente dans le *Guardian* [7] . Les maladies qui tuent le plus dans les pays pauvres sont les maladies respiratoires: 3 millions de personnes par an, plus que le sida, plus que la tuberculose ou la malaria. Et *«honte à nous»* dit l'auteure, *«nous ne nous posons même pas la question (…) en dépit des excellentes recherches faites par l'OMS»*: *«plus d'un tiers des morts est dû à la fumée et aux émanations des feux de cuisine »*.

Les objectifs du millénaire? vous me faites… pleurer.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public
P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. http://www.domainepublic.ch/pages/1883#
2. http://www.hanser-literaturverlage.de/buecher/buch.html?isbn=978-3-312-00356-3
3. http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Blocher-will-2011-nochmals-mit-Rime-antreten-/story/26713063
4. http://www.domainepublic.ch/articles/10014
5. http://www.domainepublic.ch/articles/14037
6. http://www.liberation.fr/terre/01012288637-madagascar-pique-au-vif-sur-le-bois-de-rose
7. http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2010/jul/20/where-smoke-gender-killers
8. http://www.swissinfo.ch/fre/politique_suisse/Pour_l_acces_des_sans-papiers_a_l_apprentissage.html?cid=28331734
9. http://www.domainepublic.ch/articles/10311
10. http://www.bilan.ch/carri%C3%A8re/apprentis-sans-papiers-bon-nombre-de-patrons-favorables
11. http://staedteverband.ch/cmsfiles/bericht_sanspapiers_ssv_franzoesisch_final.pdf
12. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20083616
13. http://www.admin.ch/ch/f/rs/412_10/a14.html
14. http://editions.flammarion.com/Albums_Detail.cfm?ID=38870&levelCode=litterature
15. http://www.ejpd.admin.ch/content/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2010/2010-09-17.html
16. http://www.lematin.ch/actu/suisse/zurich-veut-mettre-sexe-boite-324626
17. http://www.domainepublic.ch/articles/8978
18. http://www.domainepublic.ch/articles/9501
19. http://www.domainepublic.ch/articles/9644
20. http://www.domainepublic.ch/articles/10150
21. http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4815/333171/f_n_4815_333171_333210.htm